

Mairie D'OLLOIX

Conseil municipal du 16 septembre 2015

Présents : Philippe MARC-CHANDEZE, Dominique. FUSY, Thomas LAFONT, Jos SMORENBURG, Claudette CHAFSEY, Alain HERITIER, Alexandra DUSSABY Myrtille FERRE, Sandrine KOZAN, Isabelle TRIPEAU, Béatrice BELLARD.

Secrétaire de séance : Dominique FUSY

Ordre du Jour :

- 1) Point sur l'été
- 2) Point sur les subventions
- 3) Point sur les travaux Ris aval et la station
- 4) Ressource en eau
- 5) Eclairage public
- 6) Convention commune et « Chauve-souris Auvergne »
- 7) Présentation de l'arrêté interdisant la circulation des 4x4 de tourisme
- 8) Questions diverses

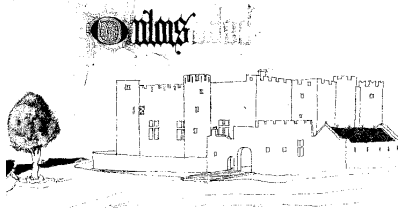
1) Point sur l'été

Camping

Les nuitées facturées pour les emplacements au camping collectées par C. Chafsey ont permis d'encaisser 881 euros (ouverture jusqu'au 10 septembre) qui ont été déposés au Trésor Public. Il faudra installer une minuterie sur l'éclairage des sanitaires du camping.

Table de pingpong

La table de pingpong a été installée cet été.



MAIRIE D'OLLOIX

2) Point sur les subventions

Point présenté par P. Marc-Chandéze et D. Fusy.

Rénovation du toit et des huisseries des logements de la Cure :

Le coût total des deux chantiers est de 31504,98€ HT

La DETR finance 30% du projet, soit 9451,50€.

Le Fond Parlementaire nous a accordé une subvention de 4000€. Celle-ci est en cours de validation par la cellule des subventions du ministère de l'intérieur.

Les travaux ne peuvent pas être commencés avant. Cette validation doit intervenir avant fin septembre.

Réfection de voirie :

Trois chantiers répartis sur 2015, 2016 et 2017 pour un montant total de 41019€ HT.

Ils sont subventionnés à hauteur de 15177€ soit 37%

La première tranche des travaux concerne la rue de La Gapade et le chemin de la Roche Grelet pour un montant de 13581€ HT. Les travaux sont en cours de réalisation.

Station d'épuration :

Le terrain est en cours d'acquisition et l'étude de sol a été réalisée.

L'étude a permis d'évaluer le chantier de la station d'épuration à 367 000 € HT.

Le plan de financement fait apparaître les subventions suivantes :

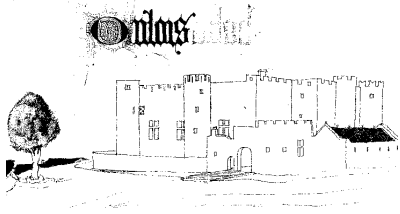
- Conseil Général >>> 165 150 € soit 45%
- Agence de l'Eau >>> 100 000€ soit 30%
- Autofinancement >>> 91 750 € soit 25%

Le projet a pris du retard du fait du grand nombre de demandes de subventions au conseil départemental.

Chantier du RIS :

Le chantier avait été estimé à 108 000 € HT. Il reste à réceptionner le chantier. Cette réception doit être faite fin septembre. Ce délai ne devra pas être dépassé, car la réception du chantier conditionne le déblocage des subventions :

- Conseil Général >>> 48 000 € soit 45%, les justificatifs sont à fournir avant le 13/12/2015
- Agence de l'Eau >>> 29 820 € soit 35%, les justificatifs sont à fournir avant le 05/08/2016
- Autofinancement >>> 30 180 € soit 20%



Mairie d'OLLOIX

3) Point sur les travaux Ris aval et la station

Point présenté par T. Lafont.

Le chantier du RIS aval n'a pas été encore réceptionné en raison des suites de l'écroulement partiel d'une grange survenu pendant les travaux. Une réserve devra être tracée dans le document de réception des travaux réalisés.

Néanmoins les différentes formalités de fin de chantiers seront terminées fin septembre et la réception du chantier pourra être faite.

Il est à noter qu'une anomalie vient d'être constatée en amont du chantier, une ou plusieurs maisons ont leur assainissement raccordé sur le réseau eau pluvial. Des recherches devront être engagées pour identifier les habitations concernées.

4) Ressource en eau

Point présenté par P. Marc-Chandéze.

A la demande de la commune de St Nectaire, une réunion a eu lieu concernant les conditions de fourniture de l'eau potable à la commune d'Olloix.

La commune de St Nectaire met en avant un texte de loi qui préciserait que l'eau fournie à un client (individu ou collectivité) doit être facturée. A partir de cela, elle entend facturer l'eau à compter du 01/01/2016 à la commune d'Olloix, à hauteur d'un euro le m³ dans un premier temps.

Les conseillers décident à l'unanimité de mandater un avocat pour étudier et défendre les intérêts de la commune d'Olloix. Le Maire sollicitera rapidement un avocat spécialisé.

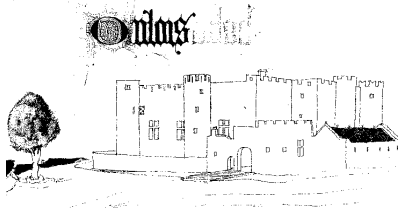
A. Héritier précise qu'il a fait des relevés périodiques sur le compteur d'arrivée au château d'eau. Sur la base de ces relevés, on peut se projeter sur un volume d'eau annuel entrant dans les conduites de distribution de la commune à hauteur d'environ 38 000 m³. A priori, seuls 22 000 m³ sont facturés.

Il faut confirmer ces relevés et engager des contrôles si nécessaire.

La recherche de fuite sur le réseau de distribution de la commune est compliquée dans le sens où il n'y a pas assez de vannes sur les principales artères pouvant sectionner le réseau. Il faut étudier la pose de vannes. A. Héritier et T. Lafont réaliseront un plan de vannage.

A. Héritier, prépare le nettoyage du château d'eau, pour cela il a fait réaliser deux devis. L'un par l'entreprise Lemosnier d'un montant de 777,60 € TTC, l'autre par la Lyonnaise des Eaux d'un montant de 850 € HT. L'entreprise Lemosnier est retenue à l'unanimité des voix des conseillers.

D'autre part, A. Héritier a constaté que l'échelle du château d'eau est très dégradée. Il est décidé de la remplacer en même temps que le nettoyage du château d'eau. A. Héritier fera faire un devis par l'entreprise Lemosnier.



MAIRIE D'OLLOIX

5 Eclairage public

Projet suivi et présenté par M. Ferré, A. Dussaby et D. Fusy

Après débat sur les aspects d'utilité public, de respect de la biodiversité et la présentation du coût annuel de l'éclairage public (facture EDF de 5444€ sur l'année 2014), les conseillers décident à l'unanimité de :

- allonger la coupure de l'éclairage public et de la passer de 23h00 à 06h00
- mettre hors tension les candélabres et éclairage de mise en valeur suivants :
 - AB113 Rue du Pré de Barre
 - AB133 Rue du Puy de Marquerol
 - AB136 Rue de la Commanderie
 - AB104 Rue sous les jardins
 - AA211 Rue de la Croix de Loche
 - AA214 Rue de la Croix de Loche
 - AA215 Rue de la Croix de Loche
 - AA317 Rue des Trois Puy
 - AA316 Rue des Trois Puy
 - BC101 Grandchamp
 - Les cinq projecteurs muraux de mise en valeur à coté du AA113

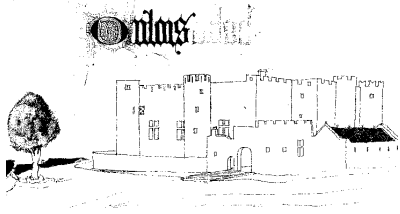
6 Convention de gestion entre la commune, l'association « Chauve-souris Auvergne » et le Conservatoire régional des Espaces naturels.

Projet suivi et présenté par M. Ferré.

Une espèce chauve-souris protégée « le Grand Rhinolophe » a établi son lieu de reproduction dans les combles de l'église. Il est proposé de signer une convention avec l'association « Chauve-souris Auvergne » afin de préserver ce site de reproduction.

Dans le cadre de cette convention, la commune d'Olloix doit s'engager à éviter des travaux sur le site entre avril et septembre, de préserver l'accès au site pour les chauve-souris, de ne pas traiter la charpente avec des insecticides classiques et de ne pas mettre en place des éclairages de mise en valeur.

L'association Chauve-souris Auvergne s'engage, pour sa part, à suivre scientifiquement cette colonie, à conseiller la commune pour sa préservation et à valoriser ce patrimoine faunistique.



MAIRIE D'OLLOIX

Les conseillers votent à l'unanimité pour la signature de cette convention.

7 Présentation de l'arrêté interdisant la circulation des véhicules de loisirs motorisés

Projet suivi et présenté par M. Ferré.

Une réunion s'est tenue en mairie fin août en présence du maire, de conseillers municipaux et de tous les exploitants agricoles de la commune. Un plan déterminant les chemins devant être interdits à la circulation aux véhicules de loisirs motorisés (2 ou 4 roues) a été réalisé avec les arguments nécessaires. Ils sont décrits dans l'arrêté soumis à l'approbation de la préfecture.

Deux axes, l'un nord – sud, l'autre est – ouest ont été identifiés pour permettre aux motos, quads et autos 4x4 de traverser la commune. Tous les autres chemins seront interdits à la circulation des véhicules de loisirs motorisés.

Les véhicules des personnes adhérentes aux sociétés de chasse et les propriétaires de terrains sur la commune auront bien entendu droit de circulation.

Les dispositions d'interdiction de circulation ont fait l'objet d'une approbation générale de tous les participants à la réunion.

Une fois l'arrêté validé par la préfecture, la commune programmera la pose de 18 panneaux qui auront pour effet de mettre l'arrêté en vigueur. La commune dispose déjà de sept panneaux, onze restent à acheter. Une communication sera réalisée auprès des olloisiens et associations autos et motos

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des conseillers.

8 Questions diverses

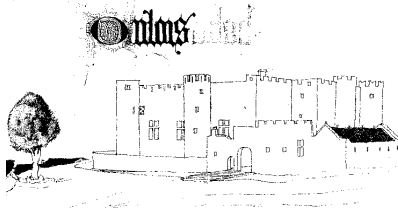
Modifications du budget primitif

Sujet abordé par D. Fusy.

- Le chantier du mur de soutien rue de la Croix de Loche a nécessité une phase de remblai qui n'était pas prévue sur le devis initial de la prestation. Celle-ci, s'élève à 768 euros. Cette dépense sera affectée sur le compte des travaux en régie.

Les conseillers votent à l'unanimité cette modification du budget primitif.

- Les logiciels Facturation et Emprunts de la gamme « HORIZON » sont maintenant obsolètes et ne permettront pas la dématérialisation obligatoire des pièces comptables. La maintenance de ces logiciels ne sera plus assurée à compter de 2016. Il est nécessaire dès à présent d'utiliser la gamme « ON LINE », pour cela il faut acquérir les licences et effectuer la reprise des données et le paramétrage de l'application. Le paiement s'effectuera sur deux exercices 2015 et 2016. La



MAIRIE D'OLLOIX

commune d'Olloix réglera pour 2015 cette dépense de 1 506 € sur le budget de l'Eau. Cette dépense n'était pas prévue au budget primitif. Il restera 949 € à budgéter en 2016.

Cette disposition est votée par 10 voix pour et une contre.

Mise en place d'un « STOP »

Sujet abordé par P. Marc-Chandéze.

Il est proposé de mettre en place un panneau STOP en bas de la rue de La Croix de Loche au croisement avec la rue des Trois Puys. La commune dispose déjà d'un panneau et de la peinture nécessaire.

Les conseillers votent à l'unanimité la mise en place du STOP

Création d'une place de parking handicapé devant la Mairie

Sujet abordé par P. Marc-Chandéze.

Il est proposé de créer une place de parking « Handicapé » devant la Mairie.

Les conseillers votent à l'unanimité la création de cette place de parking

Logement de la « Cure »

Sujet abordé par P. Marc-Chandéze.

Le petit logement de la « Cure » est libre depuis le mois de juin. La commune a dû le rénover (nettoyage et peinture). La commune recherche actuellement un locataire (435€/mois).

Une information sera passée dans le bulletin municipal.

Contrat de téléphonie et d'internet de la commune

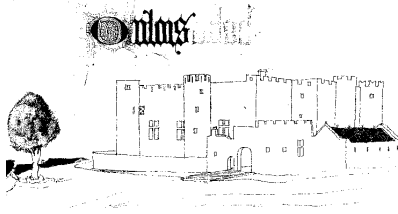
Sujet abordé par S. Kozan.

Le contrat chez le fournisseur Orange ne semble pas adapté aux usages de la commune et surtout il est d'un coût de revient excessif. Il sera revu en janvier 2016 par S. Kozan.

Gîte de la « Poste »

Sujet abordé par D. Fusy.

Plusieurs appréciations de clients du gîte de la Poste nous amène à devoir remplacer la plaque de cuisson. On s'oriente sur un achat d'une plaque à induction. Cet achat se fera début 2016. Un premier devis permet d'estimer cet achat à moins de 400 €.



Mairie d'OLLOIX

De plus, la porte d'entrée doit être changée compte tenu de sa vétusté. Un premier devis comprenant l'achat et la pose s'élève à 2820 €. Cet investissement fera l'objet d'une demande de subvention de la réserve parlementaire.

Ces deux achats sont votés à l'unanimité des conseillers.

Sable pour voirie

Sujet abordé par C. Chafsey.

C. Chafsey demande à ce que l'on fasse attention à ne pas oublier de mettre à disposition du sable de voirie en bordure des rues pour l'hiver prochain.

Ramassage de ferraille

Sujet abordé par A. Héritier.

A. Héritier fait remarquer que l'on pourrait organiser un ramassage de ferraille afin de récupérer le fruit de la vente et aussi faciliter les enlèvements de ferraille type carcasse de voiture pour les olloisiens.

Eparage des haies des chemins de la commune.

Sujet abordé par D. Fusy.

Fin 2014, la commune a pris la décision de confier l'éparage des haies des chemins de la commune à un prestataire. Le prestataire choisi est l'entreprise Mosnier qui interviendra fin octobre. Environ 12 km de chemin seront traités.